



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/ES-10/25
17 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dixième session extraordinaire
d'urgence

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 17 mars 1998, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

À l'heure actuelle, 34 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, qui dispose ce qui suit :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté."

Le montant minimum que ces États Membres doivent verser pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant brut des contributions dues par eux pour les deux années complètes écoulées (1996 et 1997) est indiqué ci-après :

	<u>En dollars des États-Unis</u>
Bosnie-Herzégovine	1 081 100,00
Burundi	130 100,00
Cambodge	42 600,00
Cap-Vert	131 600,00
Congo	162 900,00
Djibouti	24 800,00
Dominique	125 000,00
El Salvador	119 200,00
Équateur	355 700,00
Gambie	260 500,00
Géorgie	2 853 600,00
Grenade	132 300,00

	<u>En dollars des États-Unis</u>
Guatemala	309 600,00
Guinée équatoriale	50 000,00
Guinée-Bissau	130 200,00
Haïti	126 300,00
Honduras	86 761,00
Iraq	7 043 100,00
Kirghizistan	516 790,00
Nicaragua	162 500,00
Niger	5 700,00
Ouzbékistan	980 000,50
République centrafricaine	494 100,00
République de Moldova	1 777 000,00
Rwanda	41 900,00
Sao Tomé-et-Principe	260 500,00
Seychelles	160 900,00
Sierra Leone	93 400,00
Somalie	661 900,00
Tchad	132 300,00
Togo	76 900,00
Vanuatu	79 000,00
Yémen	136 500,00
Yougoslavie	11 733 900,00

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN
